

COMMUNE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE DES ESCALDES

PROCES VERBAL : CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2020.

L'an deux mille vingt et le 05 novembre, à 18 heures 00, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve Des Escaldes, régulièrement convoqué le 29 octobre, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Christian PALLARES Maire à huis clos.

Etaient présents : Christian PALLARES, Eric CHARRE, Marie-José ESTEVA, Brice BOUVIER, Quentin FALCOZ, Agnès DELCOR, Ludovic THIVOLLE, Mathieu GARRIGUE, Emilie BOULET, Angélique FOUSTER, Sandrine PIROF, Bernard PIROF

Absents :

Mme Virginie SPITZ donne procuration à Mme Emilie BOULET

M. Joseph DOMINGO donne procuration à M. Christian PALLARES

Mme. Laetitia TISSEYRE

Monsieur Brice BOUVIER a été élu secrétaire de séance.

1/ Tarifs – année 2021

Monsieur Eric Charre adjoint aux finances souhaite que certains tarifs soient revus dans un prochain conseil Municipal afin d'étudier plus précisément les propositions, il s'agit des tarifs suivants :

- location mobil-homes camping sol i neu: tarif saisonniers
- tarifs du passage au camping sol i neu
- location à l'année de parcelles au camping : mobil homes et caravanes
- tarifs des gîtes communaux de Villeneuve (3 gîtes)et des marines (4 gîtes)

Le conseil municipal à l'unanimité décide de reporter à une prochaine séance la décision sur les tarifs pour les points énumérés ci-dessus.

1/ Tarifs et loyers 2021

Délibération N°2020-11-001

Biens mis à la location annuelle	Loyer mensuel 2020	indice	Loyer mensuel 2021
ADEPEP studios 5 à 9 – Villeneuve	762 €	1.004616	765 €
ADEPEP studio 2 – Villeneuve	274 €	1.004616	275 €
ADEPEP appartement école Ouest	320 €	1.004616	321 €
Mme MOROSO appartement école Est	467 €	1.004616	469 €
Mme PINTO appartement poste 1 ^{er} étage gauche	360 €	1.004616	362 €
M. Tristan MIQUEL appartement poste 1 ^{er} étage droite	360 €	/	360 €
Mme Sonia BERROCOSO (local commercial Kiné)	550 €	1.004616	553 €
Bureau RDC ancienne poste	105 €	/	105 €
Mme Jacqueline FOURRIER (appartement Villeneuve logement 1) A compter du 1 ^{er} décembre 2020	400 €	/	400 €
M. François LLOMBART (appartement Villeneuve logement 2) A compter du 1 ^{er} novembre 2020	400 €	/	400 €

2/ Conventions

A/ Prestation - Dénégement piste Ets Beguerie/Odissy Shem 2021

Délibération N°2020-11-0002

Le coût de la prestation annuelle 2021 de déneigement de la piste d'accès à la centrale hydroélectrique des établissements Beguerie/Odissy Shem est fixé à 1 548 € suivant le tableau ci-dessous référencé :

Prestation de déneigement	ANNEE 2020	INDICE	ANNEE 2021
Année déneigement piste SHEM	1 541 €	1,004616	1 548 €

B/ Aplec 2020/2021

Délibération N°2020-11-003

L'Associacio Per a L'Ensenyament del Catala (APLEC), dans le cadre de la sensibilisation et apprentissage de la langue catalane dispensera des cours de langue catalane auprès des élèves du RPI Angoustrine Dorres.

La participation de la commune est évaluée à 50 % du coût correspondant aux heures effectuées entre septembre 2020 et juillet 2021

Le coût horaire est fixé à 35 € de l'heure.

Le Syndicat SIOCCAT auquel la commune est adhérente s'est engagée à rembourser 30 % du coût incombant à la commune.

Le Conseil Municipal décide d'établir une convention en partenariat avec l'Aplec pour l'enseignement du catalan aux enfants de l'école Louis Clerc pour l'année 2020-2021 et missionne M. le Maire à signer la convention et les documents y afférents.

C/ Convention plan objet 66 – église Saint-André du haut

Délibération N°2020-11-004

La commune a fait l'objet en 2017 d'une opération de recensement et d'examen diagnostic des œuvres conservées dans l'église Saint-André du haut.

En 2020 des restaurateurs spécialisés, ont réalisé des traitements de conservation sur le mobilier et les peintures. Le coût des travaux engagés est entièrement pris en charge par le Département via des subventions de la DRAC et de la Région.

Pour finaliser l'opération une convention doit être signée entre le Département et la Commune.

Mme Marie-José ESTEVA Adjointe déléguée au patrimoine mentionne que cette opération s'est déroulée au mois d'octobre et que l'intervention et les explications de Mme JUBAL (responsable du centre de conservation et de restauration du patrimoine au Conseil départemental) et de M. & Mme BEDANI (missionnée par le Conseil Départemental pour réaliser les travaux) ont été remarquables et que tout un chacun a pu se rendre compte combien cette église regorgeait de trésors oubliés auquel la commission communale du patrimoine est restée sensible.

Le Conseil Municipal délibère favorablement pour signer la convention pour le plan objet 66 nous liant avec le Conseil Départemental.

3/ RPQS 2019

Délibération N°2020-11-005

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D224-1 à D224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

M. Christian PALLARES Président du SIAEPA La Solane présente au Conseil Municipal ce rapport pour l'exercice 2019.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service ;

Après présentation de ce rapport Le Conseil Municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif de la Commune d'Angoustrine Villeneuve des Escaldes pour l'année 2019.

M. le Maire note par ailleurs la volonté du Syndicat de mutualiser les moyens avec les syndicats environnants, d'acheter du matériel nécessaire pour les interventions ponctuelles (pelle, camion).

4/ Fêtes de fin d'année

M. le Maire informe l'assemblée sur quelques points indispensables au bon fonctionnement des services pendant cette période à savoir :

- Renouvellement de l'opération de colis de Noël pour les personnes de plus de 65 ans mis en place par l'ancienne municipalité ; il s'agit de 30 colis couple et 51 colis personnes seules.
 - o En raison du covid19 les colis seront distribués au porte à porte.
- Un colis de Noël sera donné au personnel communal et au personnel du Siaepa.
- Un colis sera donné exceptionnellement cette année au corps enseignant de l'école Louis Clerc pour les remercier de leur implication à appliquer les gestes barrières due au covid19 en collaboration avec le personnel communal.
- Le 04 novembre a eu lieu le pot de départ de M. Charles Vallverdu pour sa retraite au 1er décembre 2020, les mesures du covid19 n'ont pas permis de faire une fête digne de ce nom.
 - o De tels moments étant très importants pour la vie municipale.
 - o A cette occasion il a été remis à Charles la médaille de la ville ainsi qu'un bon cadeau pour un séjour en péniche sur le canal du midi ; à cette occasion un bouquet de fleurs a été remis à son épouse.
- Réorganisation au sein de l'équipe technique
 - o M. Gérard Saboya prendra le relais de Charles Vallverdu pour la responsabilité du service technique municipal.
 - o Concernant le déneigement
 - Une nouvelle organisation va être mise en place, l'intervention ponctuelle d'une Entreprise locale pourrait être faite pour maintenir les binômes mis en place anciennement.
 - Une demande a été faite auprès d'une Entreprise pour l'acquisition d'une fraise à neige de petit gabarit
- M. le Maire souhaite maintenir les services municipaux en activité pendant les fêtes de fin d'année contrairement aux années précédentes où un service minimum avait été instauré ; toutefois il accorde au personnel communal les après-midis du 24 décembre 2020 et du 31 décembre 2020.

- En cas de neige les 24/12/2020 & 31/12/2020 les services techniques devront être opérationnels, les demi-journées accordées seront récupérées plus tard.

5/ travaux communaux

M. Quentin FALCOZ Adjoint aux travaux dresse un bilan des travaux durant ces derniers mois à savoir :

Travaux réalisés dernièrement

- Réalisation d'un portillon et d'une grille au lavoir de Villeneuve (Ets Arnaud)
- Changement aiguilles horloge Angoustrine suite à une panne (Ent Campa)
- Extinction éclairage public soirée du 17 octobre 2020
 - Extinction effectuée par les services techniques et les élus
 - De bons retours positifs sur cette soirée d'extinction.
 - Quelques problèmes sont apparus pour éteindre correctement tous les postes d'éclairage public (7 au total), certains ne peuvent l'être sans des travaux adaptés
 - Le sydeel nous a fait parvenir un échéancier de travaux pour mettre en place un système de télégestion à distance (8 semaines d'étude, 14 semaines pour la réalisation).
 - L'intervention d'un électricien pour la pose d'horloges paraît plus simple et plus économique.
- Pose de 2 nouveaux jeux
 - 1 jeu pompier au foyer
 - 1 jeu araignée à l'espace côté Mairie
 - Travaux réalisés par les services techniques
- Suppression de jeux suite au rapport Socotec
 - Démontage réalisé par les services techniques
- Peinture des 2 appartements à la location
 - 10 cami pont marcadal
 - Réalisés par les services techniques

Travaux en cours de réalisation :

- Réfection du toit de l'ancienne poste (Ent Josende)
- Pose d'arrêt neige à l'école (en attente de devis)
- Réfection de 3 passerelles (ent BCK services)
- Réfection éclairage public au Village Angoustrine
 - Maîtrise d'Ouvrage Sydeel66
- Pose d'un mât solaire à l'entrée de l'agglomération
 - Maîtrise d'Ouvrage Sydeel66
- Reprise descellerement de tampon fonte pluvial sur la RD618
 - Entreprise Colas
- Réouverture du milieu sur les estives communales
 - Entreprise Cassu
 - Secteur Saint-Martin – parcelle cadastrée B78
 - Financement en partie par la MAEC (Mesures Agro-Environnementale Climatiques) – Région – Feder
- Travaux sur le canal Angoustrine/Llivia
 - Réparations des fuites
 - Filature : jointement murs sous filature

- Secteur part petite, passage caméra (jardin Tournon)
- Pose tuyaux type annelés
- Joints à refaire partie canal cimenté
- Dessableur
- Pose de panneaux aux passages protégés (RD618)
 - Maîtrise Ouvrage : Communauté de Communes

A moyen terme :

- Eclairage chemins piétonniers :
 - Demande de devis lampes solaire
- Acquisition d'une fraise à neige (hiver 2020/2021)
- Travaux rue des lupins :
 - Printemps 2021 : étude
 - Travaux fin 2021 début 2022 à confirmer
- Bureau d'études « traversée du village »
 - Rapprochement avec le Conseil départemental
- Panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux
 - En cours d'exécution
 - Mandaté Hélios
 - Etude d'opportunité
 - Etude énergétique
 - Idée d'autoconsommation (bâtiment mairie)
 - Projet mini-centrale photovoltaïque sur les garages communaux

6- petite enfance / cantine

A/. Participation commune Dorres – restaurant scolaire 2019/2020 : Délibération N°2020-11-006

Ci-dessous les états concernant les repas scolaires de l'année 2019/2020.

	2019				2020							TOTAL
	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	
DORRES	68	40	59	38	69	43	52	0	0	44	16	429
ANGOUSTRINE	390	251	380	272	404	231	201	0	0	200	68	2397
	458	291	439	310	473	274	253	0	0	244	84	2826
Commenseaux	23	11	15	11	15	7	8	0	0	19	8	117
	481	302	454	321	488	281	261	0	0	263	92	2943

Année scolaire 2019 / 2020

De septembre 2019 à juillet 2020

Sauf mois d'avril et mai 2020 – pas de cantine (confinement)

Bilan financier du restaurant solaire :

Résultat déficitaire - 11 059.91 €

3/. Participation financière :

Commune	Nbre repas	Part° déficit
DORRES	429	1 612.20 €
DORRES (repas agents 117/2)	58	217.97 €
Total participation DORRES	487	1 830.17 €
ANGOUSTRINE	2397	9 008.02 €
ANGOUSTRINE (repas agents 117/2)	59	221.72 €
Total ANGOUSTRINE	2456	9 229.74 €
TOTAL GENERAL	2943	- 11 059.91 €

Le conseil Municipal délibère favorablement à la participation de la commune de Dorres au déficit de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2019/2020.

B/. Petite enfance :

M. Brice BOUVIER Adjoint aux affaires scolaires intervient sur l'état de la fréquentation au pôle enfance de Bourg-Madame à laquelle la commune a adhéree, dresse un bilan moral et financier.

Dans l'état actuel des documents en notre possession et en attente de situation financière plus précise du pôle enfance de Bourg-Madame, ci-joint quelques tableaux représentatifs :

Etat de la Fréquentation du pôle enfance :

nnée	CENTRE AERE				MERCREDIS			
	Nbre de jours ANNUEL OUVERTURE	nbre total journées enfants d'AVE & Dorres	AVE	Dorres	Nbre de mercredis ANNUEL OUVERTURE	nbre total journées enfants d'AVE & Dorres	AVE	Dorres
2017	137	19	11	1	47	13	1	2
2018	101.5	23	14	2	37	34	7	1
2019	128.5	22	14	2	28	51	13	2

AVE : Angoustrine Villeneuve des Escaldes

Etat des tarifs pratiqués par le pôle enfance :

BASE TARIF JOURNEE Quotient Familial CAF ou MSA	Tarif enfants BM & AVE (3 à 13 ans)			Tarifs enfants extérieurs (3 à 13 ans)		
	périscolaire	Mercredis et vacances	repas	périscolaire	Mercredis et vacances	repas
0 à 390 €	1.20 €	3 €	4 €	1.20 €	6 €	5.70 €
391 à 550 €	1.20 €	5 €	4 €	1.20 €	9 €	5.70 €
551 à 640 €	1.20 €	7 €	4 €	1.20 €	11 €	5.70 €
641 à 800 €	1.20 €	8 €	4 €	1.20 €	13 €	5.70 €
801 à 970 €	1.20 €	10 €	4 €	1.20 €	15 €	5.70 €
971 à 1200 €	1.20 €	12 €	4 €	1.20 €	17 €	5.70 €
1201 & +	1.20 €	14 €	4 €	1.20 €	19 €	5.70 €
Non allocataires	1.20 €	14 €	4 €	1.20 €	21 €	5.70 €

En conclusion :

La participation de 20 000 € annuelle se justifie par rapport à d'autres pôles enfance qui s'avèrerait 2 à 3 fois plus onéreux.

Toutefois la prise en charge par la commune du périscolaire permettrait une plus grande maîtrise du coût et des plages horaires; ainsi la participation annuelle pourrait être à la baisse.

Il est à noter que pour une grande transparence entre les communes il a été décidé de définir des réunions de travail.

Pendant les différentes réunions entre nos deux communes depuis notre prise de fonctions, le projet de création d'un syndicat a été évoqué en incluant d'autres communes qui sont vraisemblablement intéressées; ainsi Bourg-Madame et Angoustrine pourraient être les pilotes de ce projet.

NB : La CAF de par son soutien financier souhaiterait davantage que la compétence soit prise par la communauté de communes Pyrénées Cerdagne.

7- Régie des fêtes

M. Brice BOUVIER chargé de relation avec les associations explique dans une dernière commission municipale qu'il avait été évoqué l'idée de créer une régie des fêtes pour palier à l'insuffisance d'animation du comité des fêtes actuel.

L'inactivité de l'association « comité des fêtes » est due en partie par les mesures drastiques qu'impose le covid19 pour l'organisation de manifestations mais surtout par une lassitude et une désuétude de ses adhérents (démissions, abandon...).

Pour remédier à ce manque, il avait été évoqué de créer une régie municipale des fêtes laquelle après renseignements auprès de structures existantes s'avère très laborieuse pour la mise en place et sa gestion.

Dans un débat constructif pendant ce Conseil Municipal au sujet des associations locales, Mme Sandrine Pirof adhérente de l'association arts perpétuels précise qu'elle vient récemment d'en être la Présidente.

A ce titre elle souhaite vérifier que son association est en mesure d'organiser des manifestations de ce type.

Dans l'affirmative après avis de son conseil d'administration, elle pourrait occasionnellement avec le soutien du comité des fêtes actuel et la présence des conseillers municipaux organiser de tels événements.

8- Questions diverses :

a/ cérémonie du 11 novembre 2020 :

La population n'est pas conviée (covid19- règles sanitaires), un dépôt de gerbe avec un maximum de 6 élus se réunira pour déposer une gerbe aux monuments aux morts

b/ antenne relais

la sté SFR étudie la possibilité d'installer des antennes relais dans les zones blanches de notre commune.

c/ site « Les Escaldes »

Une visite a eu lieu le 26 octobre dernier : un promoteur espagnol en cas d'achat souhaite réhabiliter le site pour des sportifs de haut niveau, créer un restaurant et un hôtel 4 *.

Fin de la séance à 20 heures 45.